

EXTRAIT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2015

Date de la convocation 08 décembre 2015
et de son affichage : 09 décembre 2015
Date d'affichage et d'envoi de la délibération en SP : 29 janvier 2015

Présents : Mmes et MM. Jean-Noël DUCLOS,
David VEDIE, Célia DELAHAYE, Alain RINCHEVAL
Véronique JOUBEAUX-VERNIER, Luc VIGNAUD, Eric COLLIN, Danielle DANG,
Alain BUFFET.

Absent ayant donné procuration : Lucille FORESTIER a donné procuration à David VEDIE.

Absente excusée : Sylvie REGUIS.

Délibération n°27/15 : Projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDIC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33 et 35 visant à préciser les modalités de mise en œuvre du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et des regroupements d'EPCI dans le cadre de la loi NOTRe,

Vu le projet de SDIC notifié le 2 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCPF en date du 14 décembre 2015 émettant, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de SDIC,

Considérant que le projet de SDIC présenté par Monsieur le préfet propose une fusion avec la Communauté de Communes Carnelle Pays de France,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Pour extrait conforme au Registre,
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELLEFONTAINE' at the top and '(Val d'Oise)' at the bottom, with a small star in the center.